

Poitiers, le 21 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Agissons contre la prolifération de l'ambrosie en Nouvelle-Aquitaine

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, organisme à vocation sanitaire pour les végétaux, et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Corrèze et du Pays Creusois rappellent l'importance de se mobiliser face à la prolifération de l'ambrosie, cette plante envahissante et allergisante.

>>> Les acteurs de la lutte contre l'ambrosie

L'ARS Nouvelle-Aquitaine apporte son appui aux préfets de département dans la mise en place et le suivi des plans de lutte contre les ambrosies. Elle pilote également des actions dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE NA) et mobilise en particulier les services de la FREDON NA et de Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE 19 et 23) pour :

- Animer un réseau de surveillance et de coordination de la gestion des signalements des ambrosies dans chaque département de Nouvelle Aquitaine ;
- Prévenir et sensibiliser le grand public et les professionnels sur les ambrosies ;
- Organiser la lutte contre les ambrosies, en déclinaison de plans d'actions départementaux.



>>> Les ambrosies, c'est quoi ?

Les ambrosies sont des plantes originaires d'Amérique du Nord qui se développent rapidement dès les mois d'avril/mai et jusqu'au mois de novembre dans notre région.

Elles colonisent de nombreux types de sols : parcelles agricoles, bords de cours d'eau, zones de chantiers, jardins, parcs, ou encore les bords de routes.

Il existe 3 types d'ambrosies : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie à épis lisse et l'ambrosie trifide, **mais l'espèce la plus répandue dans la région est l'ambrosie à feuille d'armoise.**

On note que l'ambrosie à épis lisses est de plus en plus présente au sud de la région, notamment dans le département des Landes.

>>> Pourquoi lutter contre l'ambrosie ?

- **Impact sanitaire**

Le pollen d'Ambrosie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air sont suffisants pour entraîner une réaction allergique chez les personnes sensibles. Ces pollens sont produits par les fleurs

[Texte]

d'ambroisie de fin juillet jusqu'à fin octobre avec un pic au mois de septembre. **Une exposition répétée provoque l'apparition de symptômes** : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

- **Impact économique**

En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé qu'1 million à **3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambroisie en France**.

L'estimation des coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambroisie :

- **Coût de la prise en charge médicale** (médicaments, consultations, etc) entre 59 millions et 186 millions d'euros par an
- **Coût des pertes de production** liées aux arrêts de travail : entre 10 millions et 30 millions d'euros par an
- **Coût de la perte de qualité de vie** pour les personnes allergiques entre 346 millions et 438 millions d'euros par an

- **Impact agricole**

L'Ambroisie est une mauvaise herbe qui, par son cycle de vie, concurrence les cultures printanières, notamment la culture du tournesol. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

>>> Comment participer à la lutte contre l'ambroisie ?

Sur sa propriété, hors de sa propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

- **Avant la floraison (jusqu'à fin juillet)**, enfillez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.
- **Pendant ou après la floraison (début août à octobre)**, ne faites rien ! Vous risquerez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, de nouveaux plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.



Hors de ma propriété, je signale la zone infestée sur la plateforme interactive signalement ambroisie :

<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr>

Le signalement est transmis au référent ou, à défaut, à la mairie de la commune concernée. Le référent a accès à la cartographie des signalements faits sur son territoire.

En agissant pour éviter l'apparition et la dissémination de ces plantes, il est possible de réduire les risques d'allergie et de contribuer à servir l'intérêt collectif de santé publique.

>>> Consultez les fiches départementales



Retrouvez les **fiches départementales** pour connaître la situation dans chaque département et les événements organisés pour lutter contre les ambrosies à destination du grand public et des professionnels.

>>> Plus d'informations sur les gestes à adopter et sur la situation par département

Des informations sur les méthodes de prévention et de lutte contre les ambrosies peuvent vous être fournies par les référent(s) ambroisie des communes et des intercommunalités. Des informations techniques (guides, brochures, etc.) sont également disponibles sur :

- Le site internet de l'**Observatoire des ambrosies** : <https://ambroisie-risque.info>
- Le site internet de la **FREDON Nouvelle-Aquitaine** : <https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/>

- **Des fiches départementales** pour connaître la situation dans chaque département : disponibles sur [le site internet de l'ARS NA.](#)

Contacts presse

Fredon Nouvelle-Aquitaine

Gaëlle GUYOT

gaelle.guyot@fredon-na.fr

06.75.06.62.39 / 05.57.01.37.18

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 65 24 84 60